

COMMUNE DE GRASSENDORF

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 février 2018

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 8

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel - INGWILLER Marie-Rose - MARTZ Marcel - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents excusés : JUNG Benoît - GEOFFROY Valérie, SCHAEFFER Annie

Convocation du 30 janvier 2018

Délibération n° 01-2018

Mission d'étude concernant l'acquisition de la propriété HOUDÉ

Le Maire rappelle qu'en vue de l'acquisition de la propriété HOUDÉ située 7 rue des Vergers à Grassendorf, qui se compose d'une maison d'habitation et d'un hangar, d'une superficie totale de 2068 m², il serait opportun de se faire assister et de missionner un Bureau d'Études pour établir un projet de valorisation urbaine par rapport à cette propriété.

Le Maire propose de passer commande au Bureau d'Etudes MEYER Ingénierie d'Infrastructure (M2i) sis 24 rue des Chasseurs à Wingersheim les Quatre Bans pour faire un diagnostic technique, une production de plan et de chiffrage par rapport à la viabilisation, afin d'avoir un aperçu du coût global de cette urbanisation.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2017 donnant un accord de principe pour l'acquisition de la propriété de la famille HOUDÉ située 7 rue des Vergers à Grassendorf.

Et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition du Bureau d'Etudes M2i pour la mission « DIA » qui se compose comme suit :
 - Réunion de démarrage
 - Visite des sites et prise en compte des contraintes physiques
 - Déclaration de travaux / gestion des concessionnaires
 - Production des plans en phase DIA
 - Production des chiffrages en phase DIA
- **PREND ACTE** du montant de mission qui s'élève à **798 € HT** sur devis.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande et tout autre document relatif à cette affaire.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 02-2018

Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape substantielle de la procédure budgétaire. En effet cette étape permet :

- d'informer l'ensemble des élus sur la situation économique et financière de leur Commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif,
- de débattre sur les différents projets dans lesquels souhaite s'engager la collectivité.

Il précise qu'il s'agit d'une procédure obligatoire en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2312-1, L4311-1 et L5211-26), informe des orientations budgétaires pour 2018 et invite le Conseil Municipal à débattre sur ces orientations.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire ouvre le débat sur :

- les résultats provisoires de l'exercice 2017,
- les perspectives 2018 en fonctionnement et en investissement,
- l'estimation du budget 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats provisoires et après avoir pris acte de l'invitation de Monsieur le Maire à débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2018.

➤ **RETIENT** les grandes lignes des investissements pour l'année 2018 (estimations) :

○ Acquisition de la propriété HOUDÉ + notaire	220 000 € HT
○ Mission d'étude du schéma de lotissement HOUDÉ	800 € HT
○ Acquisition radar pédagogique	3 500 € HT
○ Achèvement des travaux à l'école (prise de terre, conformité branchements, aménagements placards)	5 000 € HT

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 03-2018

Approbation du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire Ouest

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale d'approuver le Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs,

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Territorial et Humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Un vrai débat est engagé au sein du Conseil Municipal de Grassendorf concernant ce Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire Ouest.

Ce document fait ressortir les orientations et l'implication du Conseil Départemental qui sont de sa propre compétence et qui, au niveau communal, créent, l'étonnement, et d'autre part, le Conseil Municipal regrette que ce document ne va pas dans le sens de la simplification administrative du fait qu'il y ait trois ou quatre niveaux décisionnels pour ce contrat.

Le Conseil Municipal observe également que les Communes ne sont pas assez prises en compte par rapport à leurs besoins financiers en terme d'investissement, et la dotation au titre du Fonds de solidarité communale de 100 000 €, paraît dérisoire. Les élus ont le sentiment que ce document est trop orienté vers le social, l'environnement, au détriment de l'action économique, de la réalité et des besoins des Communes, tout en saluant le volet « adapter le territoire à l'avancée en âge ».

Finalement, la direction prise par le Conseil Départemental va vers l'abandon des Communes comme les dotations de l'État.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des collectivités locales ;

VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

VU le projet de Contrat de Développement Territorial et Humain du territoire d'action Ouest ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de Grassendorf de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.
- **CHARGE** le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 04-2018

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008, 12 février 2013, 20 juillet 2015 et 13 décembre 2016 portant modification des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

Compte tenu de la mise en œuvre d'un Schéma Départemental de Liaisons Douces, de la nécessité de raccorder sur ce schéma le territoire du Pays de la Zorn, des difficultés rencontrées entre plusieurs Communes pour financer des opérations de liaisons douces, et du danger que présentent actuellement les axes routiers pour les cyclistes, il y a lieu de réaliser ces opérations dans le cadre de la solidarité intercommunale.

Compte tenu des propositions des services de l'État de créer sur chaque territoire un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) car cette délinquance ne se résume plus dans les agglomérations et les banlieues mais gagne progressivement le milieu rural et que la lutte en la matière doit être partagée par l'ensemble des acteurs publics.

La modification des statuts est donc la suivante, telle qu'elle est reproduite ci-après :

Compétences optionnelles :

2/ Création, aménagement et entretien de la voirie

Etudes, création, aménagement, gestion et entretien de la voirie communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les voiries internes de dessertes des zones d'activités, des équipements et des zones d'aménagements concertés communautaires.
- Les places de stationnement des équipements communautaires.
- Les travaux de création et d'aménagement d'infrastructures routières de sécurité rendues nécessaires à la réalisation des zones d'activités, des zones d'aménagements concertés.

Élaboration d'un schéma de liaisons douces / voies vertes entre des Communes du territoire et réalisation des opérations d'investissements hors agglomération.

Compétences facultatives :

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn annexés à la présente délibération.
- **DEMANDE** à M. le Préfet de prononcer cette modification par arrêté.

(7 voix pour et 1 voix contre)

Délibération n° 05-2018

Demandes de subventions scolaires - année 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des demandes de subventions du Collège Val de Moder pour quatre élèves domiciliés à Grassendorf et ayant participé à un voyage scolaire en 2017.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 13 juin 2014 fixant les conditions de participation financière de la Commune aux voyages/stages scolaires.

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions comme suit, calculées sur la base de 9 € par jour et par élève, sous réserve d'un justificatif de participation des élèves à ce voyage :

Séjour à Breisach du 02 octobre 2017 au 06 octobre 2017

RIEMER Lison : 45 €

Séjour TEPACAP du 13 septembre 2017 au 15 septembre 2017

ANTONI Tom : 27 €

BOEHLER Alizée : 27 €

HEIDMANN Lilian: 27 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2018.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 06-2018

Demandes de subventions scolaires - année 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subventions de l'École Philippe Chrétien SCHWEITZER de Pfaffenhoffen pour cinq élèves domiciliés à Grassendorf qui participeront à un voyage scolaire en 2018 (Lorentzen et Baden-Baden).

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 13 juin 2014 fixant les conditions de participation financière de la Commune aux voyages/stages scolaires.

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions comme suit, calculées sur la base de 9 € par jour et par élève, sous réserve d'un justificatif de participation des élèves à ce voyage :

GERSCHHEIMER Timéo : 36 €

WAGNER Gauthier : 36 €

WAGNER Eline : 36 €

GEOFFROY Ellyn : 36 €

GERSCHHEIMER Mathéo : 36 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2018.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme.

Le Maire

Bernard INGWILLE